

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable Projet Catella

Date : Thu, 15 Jun 2023 19:35:22 +0000 (UTC)

De : Ces Marino

Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je viens par la présente réitérer ma contribution à l'enquête publique et me prononce CONTRE le projet de zone logistique Catella sur les communes de Romorantin et Villefranche.

La relance de l'enquête publique est l'occasion de vous redire mes arguments du mois de mars.

J'y ajoute quelques éléments.

La nouvelle voie verte passera juste derrière le site concerné. A l'heure où il est économiquement admis que le développement du tourisme vert est un atout pour les territoires et où la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur pour notre avenir commun, il semble dénué de bon sens de favoriser encore et encore les secteurs fonctionnant sur le transport routier.

Je suis consciente que les chiffres annoncés peuvent faire rêver en termes d'emplois. Toutefois, l'urgence climatique devrait être une incitation à créer tout autant d'emploi, dans des secteurs qui ne favorisent pas le réchauffement de la planète par les énergies fossiles (car soyons honnêtes, ce n'est pas demain que nous verrons des poids-lourds rouler à l'eau de mer !).

J'ai l'impression que nos dirigeants, quelle que soit l'échelle, n'ont aucune vision d'ensemble. D'un côté nous valorisons notre territoire comme un espace de nature préservée (zone Natura 2000 qui plus est) où il est possible de développer un tourisme et des activités respectueux ses de l'environnement, et de l'autre côté, nous détruisons ce qui nous reste de biodiversité avec des projets logistiques dont le dossier entier semble bâti sur du vent.

Ces incohérences ne peuvent plus durer et nous devons trouver d'autres sources d'emplois viables et durables. Certes, ces derniers généreront sans doute moins de profit à des actionnaires avides, mais le bien commun ne s'en portera que mieux.

Contribution mars 2023

En effet, après avoir parcouru les documents mis à disposition sur le site de la préfecture, plusieurs points me posent questions et m'incitent aujourd'hui à me prononcer fermement contre ce projet.

Ma première question est celle-ci : ce projet est-il nécessaire sur le territoire ?

On sait aujourd'hui que les emplois annoncés ne seront en fait jamais pourvu, les emplois de ces zones logistiques de tailles démesurées nécessitant en réalité l'utilisation de robots et non de travailleurs humains.

Les conclusions de la MRAE sont de nature à créer davantage d'inquiétudes que de rassurance : "Plusieurs lacunes ne permettant pas de s'assurer de la qualité du projet". Il est même étonnant, et inquiétant, de voir autant de problèmes mentionnés sur un dossier.

Les conclusions de la MRAE sont d'ailleurs en totale contradiction avec les arguments que M. Lorgeoux a avancé, se gargarisant de la grande qualité de ce dossier, notamment environnementale. Les conclusions sur les espèces protégées des prairies concernées (il est impossible de replanter une orchidée ailleurs que là où elle a décidé de pousser en espérant sincèrement sa survie. Ce ne sont pas des tulipes !), sur la qualité de l'air, sur l'impact sur les sols... sont toutes de nature à prouver que ce projet n'est pas en accord avec les principes de protection de l'environnement et de la qualité de vie.

L'avis du SDIS, qui retoque Catella sur 32 points capitaux, soulève le fait que l'entreprise ne prend pas la sécurité au sérieux. La possibilité de stocker des produits dangereux empêche par ailleurs de poser des panneaux solaires.

L'entreprise Catella est d'ailleurs très claire sur ses intentions, dès le début de la présentation du projet. Il s'agit d'un projet 100% financier et capitaliste, qui n'a aucune vue sur le long terme en ce qui concerne les emplois ou

l'environnement. Là encore, M. Lorgeoux fait l'éloge d'un projet dont la nature est en contradiction avec les compliments faits par M. le Maire.

Un autre point a attiré mes interrogations. Je ne comprends pas pourquoi la DREAL formule 2 avis différents en moins de 6 mois ? En été, elle se prononce contre le projet. En décembre, le supérieur hiérarchique de la personne qui a émis un avis négatif quelques mois plus tôt, émet à son tour un avis positif. Sans aller jusqu'à imaginer qu'il y ait pu y avoir corruption, ce revirement, sans éléments concrets permettant de justifier un changement de position, est assez suspect.

Vous comprendrez alors, M. le Préfet, qu'au vu de ces différents éléments, dont je me dois de choisir quelques points pour ne pas faire de roman, soient de nature à m'inquiéter particulièrement sur le bienfondé de cette installation démesurer et, sans aucune preuve du contraire, inutile pour l'emploi et l'environnement sur ce terrain.

Ainsi, je vous renouvelle mon avis **DEFAVORABLE** concernant la construction de cette plateforme logistique, tant pour le Bâtiment A que pour le Bâtiment B.

Je vous remercie pour la prise en compte de ma contribution à l'enquête publique et vous prie de croire, M. le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Cécile Marino

Habitante de Sologne soucieuse de la qualité de vie et du respect de l'environnement.

